

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2164-2015/ARR/DJA

du : 26/08/2015

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°1261-2015/ARR/DJA du 11 juin 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 46-2006/APS du 26 octobre 2006 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « Maison de l'Habitat » ;

Vu l'arrêté n° 1261-2015/ARR/DJA du 11 juin 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;

Vu le rapport n° 1483-2015/ARR,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : (199) A l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 2015 susvisé, les mots : « Mme Nalina Tirou, titulaire » sont remplacés par les mots : « M. François Waïa, titulaire ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

